



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET

INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 25 JUIN 2019

Procès-Verbal N° 11

Présents : Madame Claudette AGERT,
Messieurs Roland GENIEYS, Jack BONIT, BOULET, GAZE, LACAN,
VALCROZE, ZANATTA,
Assiste : Madame Florence PIFFARD, référente administrative

Le Procès-Verbal n° 10 est lu et approuvé.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Dans sa réunion du 1^{er} juin 2019, le comité directeur de la Ligue de Football d'Occitanie a pris la décision de demander une participation au club pour les frais de déplacement et achat de matériel liés aux visites de classement conformément à nos règlements F.F.F

ECLAIRAGE Le relevé est annuel pour les compétitions nationales et ligues ; il devra répondre aux normes F.F.F. si vous souhaitez que l'équipe I du club dispute les rencontres en nocturne.

ECHEANCE DECENNALE

Les installations classées F.F.F. Niveaux 4 – 5 – 6 – Foot à 11 – Foot réduit à échéance décennale doivent être visités par la Commission Régionale des Terrains Infrastructures Sportives ; elle visitera également les installations pour un classement initial et pour les clubs accédant en ligue ou changement de niveaux.

La C.R.T.I.S LFO pourra désigner un représentant.

Le montant a été fixé à 50 euros par déplacement qui sera prélevé sur le compte club.

La Commission Régionale des Terrains Infrastructures Sportives continuera d'assurer sans frais sa présence lors des réunions de travail pour la création de nouveaux complexes, pour la constitution des dossiers F.A.F.A., les avis préalables, les visites après réalisation.

RAPPEL AUX CLUBS

La saison 2019 – 2020 va bientôt commencer, nous vous rappelons les normes à respecter concernant les installations sportives.

A leur arrivée les joueurs et officiels doivent trouver des vestiaires propres, chauffés en période hivernale.

L'aire de jeu doit être entretenue, tondue, ne représentant pas de danger pour les joueurs et officiels, elle doit être tracée, la distance entre la ligne de touche ou les buts rabattus lorsque le terrain est utilisé en Foot réduit doit être impérativement de 2 mètres 50 et 6 mètres derrière la surface de buts si le public y est admis.

Demander également à la Mairie de faire tester la solidité de fixation des buts.

Nous vous rappelons également que pour la constitution d'un dossier de demande de subvention F.A.F.A., l'avis préalable la C.R.T.I.S. – LFO est indispensable.

DIVERS

Les clubs suivants : ST GIRONS, MARTRES TOLOSANE, SOUES, FONTANES, NEGREPELISSE, susceptibles de jouer en Ligue Saison 2019 / 2020, s'ils souhaitent jouer en nocturne, de bien vouloir nous faire parvenir un relevé de l'éclairage du Stade ou seront disputés les rencontres, au plus tard le 30 JUILLET 2019

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

- **RIEUX DE PELLEPORT – Stade des COUTOULICS – NNI 092450101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 19/05/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 14 Mai 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 25/07/2029 SANS match lever baisser de rideau.

- **LES CABANNES – Stade G. DURAND – NNI 090700101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 19/05/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 14 Mai 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 25/07/2029 SANS match lever baisser de rideau.

- **LA TOUR DU CRIEU – Stade Marcel ROUDIERE – NNI 093120101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 21/07/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 16 Avril 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 25/07/2029 SANS match lever baisser de rideau.

- **LORP SENTARAILLE – Stade MUNICIPAL – NNI 092890101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 12/02/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 25 Juin 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 25/07/2029 SANS match lever baisser de rideau.

- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- Pris connaissance des courriers échangés entre la C.R.T.I.S. et le District de l'ARIEGE concernant le terrain des CABANNES
- Pris connaissance du courrier de la F.F.F. indiquant la visite du Stade Jean Noël FONDERE à FOIX, NNI 091220101

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **ONET LE CHATEAU – Stade de la ROQUE 2 – NNI 121760202 (NOUVEAU)**

Cette installation n'existe pas dans la base de données

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau FOOT A 11 SYE Provisoire et des documents transmis :

- Plan des vestiaires

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau FOOT A 11 SYE Provisoire jusqu'au 19/12/2019

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

- **COLOMBIES – Stade MUNICIPAL – NNI 120680101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 10/12/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu

- Plan des vestiaires

- Attestation de capacité du 20 Juin 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 6** jusqu'au 25/07/2029.

- **MILLAU – Stade René BROUSSOU – NNI 121450102**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 21/03/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu

- Plan des vestiaires

- Attestation d'ouverture au public du 23 Mai 2000

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 25/07/2029 AVEC match lever baisser de rideau.

1.3 Changements de Niveau de classement

1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classements

- **REBOURGUIL – Stade MUNICIPAL – NNI 121950101**

Cette installation est référencée en Niveau 6 jusqu'au 30/05/2019

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie de REBOURGUIL nous informant qu'il n'a plus d'équipe de Foot dans la commune.

La Commission demande à la C.F.T.I.S. le retrait de classement de cette installation.

- **VERSOLS ET LAPEYRE – Stade MUNICIPAL – NNI 122920101**

Cette installation est référencée en Niveau 6 jusqu'au 24/04/2019

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie de VERSOLS et LAPEYRE nous informant que le Stade n'existe plus.

La Commission demande à la C.F.T.I.S. le retrait de classement de cette installation.

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **OLEMPS – Stade Henri MONTAL – NNI 121740102**

Cette installation est classée en Niveau E5 jusqu'au 09/07/2019

Eclairage moyen horizontal : 159 lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.40

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 09/07/2020

- **DRUELLE – Stade LE BOULDOU – NNI 120900101**

Cette installation est classée en Niveau E5 jusqu'au 31/01/2020

Eclairage moyen horizontal : 207 lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.40

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 31/01/2020

- **BARAQUEVILLE – Stade MUNICIPAL – NNI 120560101**

Cette installation est classée en Niveau E5 jusqu'au 27/09/2019

Eclairage moyen horizontal : 178 lux

Facteur d'uniformité : 0.73

Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 27/09/2020

- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- La Commune de LUC PRIMAUBE informe la C.R.T.I.S. qu'elle a procédé au changement de l'ensemble des réflecteurs des projecteurs sur le Stade F. NIARFEIX.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

1.3 Changements de Niveau de classement

- **STE EULALIE – Stade MUNICIPAL – NNI 113400101**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 6/06/2019

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 09 Juin 2019

La Commission propose le classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 25/07/2029 SANS match lever baisser de rideau.

- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

1.3 Changements de Niveau de classement

- **ST MARTIN DE VALGALGUES – Stade Jean GREGORIA – NNI30840101**

Cette installation était classée en Niveau FOOT A 11 jusqu'au 21/05/2019

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Niveau 6 SYE et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 09 Juillet 2019

La Commission propose le classement de l'installation en **NIVEAU 6 SYE** jusqu'au 25/07/2029.

- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

- **CHUSCLAN – Stade Ludovic LABEAUME – NNI 300810101**

Cette installation n'était plus classée

Eclairage moyen horizontal : 127 lux

Facteur d'uniformité : 0.74

Rapport Emini/Emaxi : 0.42

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 08/07/2021

- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

- 4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC**

- 5. AFFAIRES DIVERSES**

*Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3
Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : secretariat@occitanie.fff.fr*

*Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU
Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@occitanie.fff.fr*

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

- **L'ISLE JOURDAIN – Stade du HOL – NNI 321600102**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 13/04/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 5 Juin 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 25/07/2029 SANS match lever baisser de rideau.

- **SAINTE CHRISTIE – Stade Marius ESPIAU – NNI 323680101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 14/09/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 5 Juin 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 25/07/2029 AVEC match lever baisser de rideau.

- **PREIGNAN – Stade Alain VILLANUEVA – NNI 323310101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 02/03/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 5 Juin 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 25/07/2029 SANS match lever baisser de rideau.

1.3 Changements de Niveau de classement

1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- La C.R.T.I.S. a fait réponse à Madame le Maire de MIRADOUX sur le dossier de demande de subvention F.A.F.A. pour le terrain du GRUAT.
- Suite au relevé d'éclairage effectué sur le Stade LACOSTE à FLEURANCE, la C.R.T.I.S. demande à Monsieur le Maire de l'informer après la mise aux normes afin d'effectuer un nouveau relevé.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **BERAT – Stade MUNICIPAL N° 3 – NNI 310650103**

Cette installation n'est pas classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 14 Mai 2019

La Commission propose le classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 25/07/2029 SANS match lever baisser de rideau.

- **BERAT – Stade MUNICIPAL – NNI 310650102**

Cette installation n'est pas classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau FOOT A 11 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Attestation de capacité du 14 Mai 2019

La Commission propose le classement de l'installation en **NIVEAU FOOT A 11** jusqu'au 25/07/2029.

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

- **MONTGISCARD – Stade MUNICIPAL – NNI 313810101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 21/04/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 14 Mai 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 25/07/2029 AVEC match lever baisser de rideau.

- **SAINT GAUDENS – Stade Jules RIBET – NNI 314830201**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 19/05/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation d'ouverture au public du 18 Janvier 1999

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 25/07/2029 AVEC match lever baisser de rideau.

- **CASTELMAUROU – Stade du Centre Régional Technique – NNI 311700201**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 25/06/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 10 Mai 1995

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 25/07/2029 AVEC match lever baisser de rideau.

- **SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE – Stade Marie CESSÉS – NNI 314800201**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 25/06/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation d'ouverture au public du 15 Novembre 1999

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 25/07/2029 SANS match lever baisser de rideau.

- **TOULOUSE – Stade des ARGOULETS 6 – NNI 315551006**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 20/05/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité 20 Mai 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 25/07/2029 SANS match lever baisser de rideau.

- **CALMONT – Stade Francis BALARD – NNI 311000101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 12/02/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité 4 Juillet 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 25/07/2029 SANS match lever baisser de rideau.

1.3 Changements de Niveau de classement

- **GAGNAC SUR GARONNE – Stade Florent DUVAL – NNI 312050101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 04/07/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité 5 Juillet 2019

La Commission propose le classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 25/07/2029 SANS match lever baisser de rideau.

- **TOURNEFEUILLE – Stade MUNICIPAL N° 4 – NNI 315570104**

Cette installation est classée en Niveau FOOT A 11 SYE PROVISoire jusqu'au 31/07/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYR et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité 5 Juillet 2019

La Commission propose le classement de l'installation en **NIVEAU 5 SYE** et transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour validation

- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **BERAT – Stade MUNICIPAL – NNI 310650103**

Cette installation n'est pas classée

Eclairage moyen horizontal : 153 lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.40

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 10/07/2021

- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **TOULOUSE – Stade MONTAUDRAN – NNI 315551201**

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable avec AVIS FAVORABLE pour un éclairage en Niveau E5

La Commission transmet le dossier à la F.F.F. CFTIS pour validation.

- **CUGNAUX – Stade Fernand PORDIE N° 2 – NNI 311570202**

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable avec AVIS FAVORABLE pour un éclairage en Niveau E5

La Commission transmet le dossier à la F.F.F. CFTIS pour validation.

3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- Pris connaissance des divers courriers échangés entre la C.R.T.I.S. et la Mairie de FENOUILLET sur le projet de construction d'un terrain synthétique, Stade PICQUE PEYRE, NNI 311820301.
- Après étude du projet de construction vestiaires à PLAISANCE du TOUCH, la C.R.T.I.S. a émis un AVIS FAVORABLE à la réalisation de ce projet.
- Reçu de la Mairie de SAINT JEAN, un arrêté portant interdiction provisoire de pratique de tous sports sur les terrains engazonnés municipaux du lundi 17 juin jusqu'au mardi 18 juin 2019.
- Reçu de la Mairie d'AUCAMVILLE un arrêté de fermeture des terrains de sport du Stade MUNICIPAL du 1^{er} Juillet au 18 Août 2019 inclus.
- La C.R.T.I.S. a émis un AVIS FAVORABLE pour que la rencontre Seniors R2, Poule A : CASTANET U.S. / LOURDES F.C. se joue sur le terrain synthétique Lautard 3 à CASTANET.
- La C.R.T.I.S. a émis un AVIS FAVORABLE à la demande de traçage du terrain d'honneur football formulé par la Mairie de TOURNEFEUILLE pour le Samedi 25 et le Dimanche 26 Mai 2019.
- La C.R.T.I.S. suite à la visite des installations sportives du Stade Municipal de DONNEVILLE, a adressé un compte rendu à Monsieur le Maire.
- Afin de maintenir le classement en Niveau 4 du Stade Edouard LABBE à PECHBONNIEU, la C.R.T.I.S. demande à Madame le Maire de faire prolonger les bancs de touche pour les joueurs.
- Suite à la visite des installations sportives des terrains de football de la ville de CAZERES, la C.R.T.I.S. a informé Monsieur le Président Communauté cœur de Garonne, des aménagements à faire au Stade des CAPUCINS et des tests in situ au Stade de MALARET synthétique.
- Suite à la visite du Stade MUNICIPAL N° 1 de REVEL, la C.R.T.I.S. a adressé à Monsieur le Maire un compte rendu qui indique les aménagements nécessaires pour maintenir le classement actuel.
- La C.R.T.I.S. a informé Monsieur le Maire de CALMONT de l'échéance décennale des installations sportives du Stade Francis BALARD.
- La C.R.T.I.S. a informé Monsieur le Directeur du Service des Sports de COLOMIERS que le terrain N° 2 du Complexe Sportif CAPITANY Synthétique arrive à échéance décennale le 12/09/2019.

- La C.R.T.I.S. a transmis à la F.F.F. un dossier d'éclairage du Stade Alfred PREVOST à CARBONNE afin d'obtenir l'avis préalable pour un futur classement F.F.F. E4
- Reçu de la Mairie de FENOUILLET un arrêté portant réglementation temporaire sur la fermeture du Stade des RAMIERS et du Stade d'Honneur pour la période du 24 Juin au 3 Juillet 2019 inclus.
- Reçu de la Maire de CASTELGINEST un arrêté interdisant l'accès au terrain de NAUZEMARRELLE et SAINT GILLES du 24 au 30 Juin 2019.
- CUGNAUX : Complexe Sportif PORDI N° 2, avis préalable favorable concernant la construction de ce nouveau terrain et documents à fournir pour subvention F.A.F.A.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **SOUES – Stade Commando HISPANO – NNI 654330101**

Cette installation est classée en Niveau E5 jusqu'au 02/11/2018

Eclairage moyen horizontal : 181 lux

Facteur d'uniformité : 0.83

Rapport Emini/Emaxi : 0.63

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 25/07/2020

- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **PIGNAN – Complexe Sportif Serge CORBIERE 1 – NNI 342020201**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 19/03/2029

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 4 et transmet le dossier à la C.F.T.I.S.

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

1.3 Changements de Niveau de classement

- **PIGNAN – Complexe Sportif Serge CORBIERE 2 – NNI 342020202**

Cette installation était classée en Niveau FOOT A 11 SYE jusqu'au 25/10/2026

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Niveau 4 SYE

La Commission propose le classement de l'installation en **NIVEAU 4 SYE** et transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour validation.

1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **MARSEILLAN – Stade Marcel POCHON – NNI 341500101**

Cette installation est classée en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 10/04/2019

Eclairage moyen horizontal : 146 lux

Facteur d'uniformité : 0.60

Rapport Emini/Emaxi : 0.36

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E FOOT A 11 jusqu'au 08/07/2021

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **LUNEL – Stade Fernand BRUNEL – NNI 341450101**

La Commission est informée que les travaux concernant la surface engazonnée, les systèmes d'arrosage et la clôture de l'aire de jeu dureront 6 mois.

- **LUNEL – Stade DASSARGUES 1 – NNI 341450301**

La C.R.T.I.S. accorde un AVIS FAVORABLE pour que le club GALLIA évolue sur ce terrain pendant la durée des travaux, par ailleurs l'instruction d'un dossier concernant ce Stade est en cours afin de proposer à la C.F.T.I.S. un classement Niveau 4

- **LATTES – Stade Christiane / Stéphane ALES – NNI 341290202**

Suite à des problèmes de toiture de la tribune du Complexe Sportif Roger ANDRIEU, NNI 341290201, la Commission a émis un AVIS FAVORABLE au club A.S. LATTES pour évoluer sur le Stade Christiane / Stéphane ALES pendant la durée des travaux.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **FONTANES – Stade Robert POUSSOU – NNI 461090101**

Cette installation est classée en Niveau E5 jusqu'au 02/11/2018

Eclairage moyen horizontal : 171 lux

Facteur d'uniformité : 0.84

Rapport Emini/Emaxi : 0.64

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 27/07/2021

- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES ORIENTALES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

1.3 Changements de Niveau de classement

- **PERPIGNAN – Stade Vernet SALANQUE – NNI 661360801**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 06/06/2023

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Niveau 4 SYE

La Commission propose le classement de l'installation en **NIVEAU 4 SYE** et transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour validation.

- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

- **PERPIGNAN – Stade Vernet SALANQUE – NNI 661360801**

Cette installation est classée en Niveau E5 jusqu'au 14/06/2020

Eclairage moyen horizontal : 256 lux

Facteur d'uniformité : 0.76

Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour validation.

- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

- **LAVAUUR – Stade du PIGEONNIER – NNI 811400102**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 19/05/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 28 Mai 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 25/07/2029 SANS match lever baisser de rideau.

- **LAVAUUR – Stade MUNICIPAL – NNI 811400202**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 03/11/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 28 Mai 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 25/07/2029 SANS match lever baisser de rideau.

- **LAVAUUR – Stade du RIEUX – NNI 811400301**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 29/09/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 28 Mai 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 25/07/2029 SANS match lever baisser de rideau.

- **BRIATEXTE – Stade MUNICIPAL N° 1 – NNI 810390101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 11/05/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation d'ouverture au public du 14 Octobre 2015

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 25/07/2029 AVEC match lever baisser de rideau.

- **CASTELNAU DE LEVIS – Stade Ludovic ROYER – NNI 810630101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 02/02/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation d'ouverture au public du 13 Mai 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 25/07/2029 SANS match lever baisser de rideau.

- **CARMAUX – Stade Augustin MALROUX – NNI 810600201**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 12/02/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation d'ouverture au public du 15 Octobre 1998

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 25/07/2029 SANS match lever baisser de rideau.

- **DOURGNE – Stade de la ROQUE – NNI 810810101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 17/03/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation d'ouverture au public du 14 Avril 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 25/07/2029 SANS match lever baisser de rideau.

- **LAGARRIGUE – Stade Pierre ROUQUIER 1 – NNI 811300101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 30/06/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation d'ouverture au public du 15 Mai 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 25/07/2029 AVEC match lever baisser de rideau.

- **LE SEQUESTRE - Stade des POUNTILS N° 1 – NNI 812840101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 02/02/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation d'ouverture au public du 20 Mai 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 25/07/2029 SANS match lever baisser de rideau.

- **MONTREDON LABESSONIE – Stade René BOYER – NNI 811820101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 12/02/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation d'ouverture au public du 13 Mai 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 25/07/2029 AVEC match lever baisser de rideau.

- **VIELMUR – Stade LACROUX – NNI 813150101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 02/02/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 17 Mai 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 25/07/2029 AVEC match lever baisser de rideau.

- **VIVIERS LES MONTAGNES – Stade MUNICIPAL – NNI 813250101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 12/02/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation d'ouverture au public du 12 Juin 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 25/07/2029 AVEC match lever baisser de rideau.

- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- LE SEQUESTRE – Stade des POUNTILS – NNI 812840102

Cette installation est classée en Niveau E5 jusqu'au 14/09/2018

Eclairage moyen horizontal : 145 lux

Facteur d'uniformité : 0.66

Rapport Emini/Emaxi : 0.42

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E FOOT A 11 jusqu'au 14/09/2020

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- La C.R.T.I.S. a fait réponse à Monsieur le Président de MARSSAC SENOULLAC au sujet du terrain synthétique du Stade du SAINT MAURY.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **MONTECH – Stade de CADARS 2 – NNI 821250102**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 07/09/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau FOOT A 8

La Commission propose le classement de l'installation en **NIVEAU FOOT A 8** jusqu'au 25/07/2029.

- **MONTECH – Stade CADARS – NNI 821250104**

Cette installation n'est pas classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau FOOT A 8

La Commission propose le classement de l'installation en **NIVEAU FOOT A 8** jusqu'au 25/07/2029.

- **MONTECH – Stade CADARS – NNI 821250105**

Cette installation n'est pas classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau FOOT A 8

La Commission propose le classement de l'installation en **NIVEAU FOOT A 8** jusqu'au 25/07/2029.

- **MONTECH – Stade CADARS – NNI 821250106**

Cette installation n'est pas classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau FOOT A 8

La Commission propose le classement de l'installation en **NIVEAU FOOT A 8** jusqu'au 25/07/2029.

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

- **CAMPSAS – Stade SEPAT – NNI 820270101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 30/06/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu

- Plan des vestiaires

- Attestation de capacité du 3 Avril 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 25/07/2029
SANS match lever baisser de rideau.

- **GARGANVILLAR – Stade MOULIN à VENT 1 – NNI 820630101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 25/08/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu

- Plan des vestiaires

- Attestation de capacité du 17 Avril 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 25/07/2029
SANS match lever baisser de rideau.

- **VILLEBRUMIER – Stade GROSAIZE 1 – NNI 821940101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 17/03/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 6 Mai 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 25/07/2029 SANS match lever baisser de rideau.

- **MONTRICOUX – Stade Maurice DAUGE 1 – NNI 821450101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 09/11/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 9 Mai 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 25/07/2029 SANS match lever baisser de rideau.

- **NEGEPELISSE – Complexe Sportif LAUZEL 1 – NNI 821340201**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 14/04/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires (nouveaux vestiaires)
- Attestation de capacité du 27 Juin 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 25/07/2029 AVEC match lever baisser de rideau.

- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- La C.R.T.I.S. est informée par la Mairie de MAS GRENIER que les terrains de Football seront indisponibles et impraticables pour la période allant du Lundi 20 Mai au Dimanche 29 Septembre 2019 inclus.
- Courriers échangés avec la Mairie de BRESSOLS, travaux au Stade Municipal N° 1
- Courrier adressé à Monsieur le Maire de NEGREPELISSE suite à la visite C.R.T.I.S. – C.D.T.I.S. au Complexe Sportif LAUZEL.

***Les Secrétaires C.R.T.I.S.
MM. GAZE, ZANATTA***

***Le Président C.R.T.I.S., L.F.O.
Roland GENIEYS***

***Le Président Délégué C.R.T.I.S.
Jack BONIT***